

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > TP - Encadrant technique d'insertion

← Retour à la recherche

TP - Encadrant technique d'insertion

Code de la fiche :
RNCP39794

Etat :
Active

 Télécharger la fiche  Aide en ligne  Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

 Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 4

 Code(s) NSF

332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

 Formacode(s)

44569 : Conseil insertion professionnelle

44061 : Éducation surveillée

44092 : Educateur spécialisé

 Date de début des parcours certifiants

08-11-2024

 Date d'échéance de l'enregistrement

08-11-2029

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Une question ? 

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	11000007200014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'encadrant technique d'insertion assure l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion dans une structure d'insertion produisant des biens ou services.

Activités visées :

L'encadrant technique d'insertion vise l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les objectifs de formation et d'insertion des salariés.

Sous la responsabilité du responsable ou du coordinateur de la structure d'insertion, l'encadrant technique d'insertion organise et gère tout ou partie d'une activité de production dans le respect de la démarche de développement durable de la structure.

Son action vise à définir les conditions de réalisation d'un bien ou d'un service, à en préparer et planifier la mise en œuvre et à en suivre la réalisation afin de garantir une prestation conforme aux exigences qualitatives et quantitatives.

Il s'appuie sur des outils numériques de gestion de la production de la structure. Il répartit le travail en tenant compte des compétences et des besoins et encadre l'équipe de salariés en insertion en prenant en compte leurs spécificités, notamment d'éventuelles situations de handicap dans une démarche inclusive. Il présente le travail et explique les règles de fonctionnement. Il informe les salariés des règles d'hygiène et de santé-sécurité au travail et s'assure de leur respect. Il donne les consignes et vérifie leur compréhension et leur mise en œuvre. Il anime l'équipe, en favorise la cohésion ainsi que la motivation de ses membres. Il gère les relations interpersonnelles et les conflits.

L'encadrant technique d'insertion participe en lien étroit avec les acteurs internes à l'accueil, à l'accompagnement socio professionnel et au suivi du parcours des salariés en insertion.

Il met en œuvre les conditions nécessaires à leur intégration dans la structure. Il construit la relation avec le salarié en insertion. Il détecte les atouts et les freins en situation de travail et contribue à leur prise de conscience par les salariés en insertion.

Il travaille en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés.

Il partage en interne les informations et analyses sur la situation et les évolutions des salariés en insertion lors d'échanges, réunions et bilans. Il renseigne les outils de suivi. Il alerte dans les situations d'urgence. Dans la limite de son champ d'intervention, il identifie les informations pertinentes relatives aux salariés en insertion à communiquer aux acteurs internes ou externes impliqués dans leur parcours en respectant les règles de confidentialité.

L'encadrant technique d'insertion favorise l'acquisition des compétences et comportements professionnels en situation de production.

Il s'appuie sur les situations de travail nécessaires à la réalisation de la production de la structure pour organiser des séances d'apprentissage. Il en prépare le déroulement et la mise en œuvre. Il anime les séances en étant attentif à la pertinence des méthodes pédagogiques et des contenus. Il évalue les acquis tout au long du parcours d'insertion et formalise les résultats afin de permettre une traçabilité de l'acquisition des compétences et comportements professionnels.

L'encadrant technique d'insertion inscrit ses activités dans les missions de la structure et respecte les principes éthiques du métier. Il intervient sous la responsabilité d'un coordinateur ou d'un responsable de structure et rend compte régulièrement de son activité selon les procédures établies par la structure. Il exerce son activité dans la structure ou sur les espaces et locaux liés à la réalisation de la production.

Une question ? 

L'encadrant technique d'insertion est en contact principalement avec les salariés en insertion de la structure. Il est en relation avec les services techniques internes ou externes. Il échange régulièrement sur les situations, comportements et évolutions des personnes avec le Conseiller en insertion professionnelle (CIP) ou l'Accompagnateur socio professionnel (ASP) et les autres acteurs internes impliqués dans le parcours et le suivi du salarié en insertion. Il peut également être en relation avec les clients et commanditaires.

Compétences attestées :

1. Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion
 - Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
 - Organiser une activité de production en structure d'insertion
 - Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
 - Encadrer une équipe de salariés en insertion
2. Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion
 - Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
 - Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
 - Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
3. Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion
 - Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
 - Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
 - Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min

La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. En amont de la date prévue pour la mise en situation, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance. Ce dossier, de 4 à 6 pages, est remis au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage.

Il contient :

- 01** L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ;
- 02** Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ;
- 03** Les objectifs pédagogiques de la séance ;
- 04** Les critères d'évaluation ;
- 05** Le scénario pédagogique de la séance avec indication des contenus et des méthodes pédagogiques mises en œuvre ;
- 06** Les difficultés d'apprentissage possibles et les solutions pour y remédier ;
- 07** La liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ;
- 08** Les modalités et outils d'évaluation prévus.

Pendant 45 minutes, le candidat anime la séance devant le jury avec deux apprenants.

Entretien technique : 00 h 45 min

Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en trois temps :

- 01** Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes).
- 02** Puis le candidat présente oralement son analyse de pratique (5 minutes).
- 03** Le jury le questionne ensuite (30 minutes) :
 - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ;
 - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ;
 - sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.

Une question ? 

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 45 min

Le questionnement est réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur le dossier en deux parties, réalisé en amont et se déroule en deux temps :

Temps 1 relatif à la première partie du dossier du candidat consacrée à l'activité 1 (25 minutes) :

En introduction, le candidat présente oralement le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Il décrit succinctement le rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client (5 minutes).

Le jury le questionne ensuite à partir de sa présentation écrite et orale (20 minutes).

Temps 2 relatif à la deuxième partie du dossier du candidat consacrée à l'activité 2 (20 minutes) :

En introduction, si besoin, le candidat présente oralement le contexte. Il présente par ailleurs le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion (5 minutes).

Puis le jury le questionne à partir de sa présentation écrite et orale (15 minutes).

Entretien final : 00 h 30 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et la connaissance de ses contextes d'exercice par le candidat.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 45 min

Blocs de compétences

RNCP39794BC01 - Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion Organiser une activité de production en structure d'insertion Gérer une activité de production dans une structure d'insertion Encadrer une équipe de salariés en insertion	L'épreuve se déroule en deux temps : 01 Présentation orale par le candidat de son dossier consacrée à l'activité 1 (5 minutes). En introduction, le candidat présente oralement le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Puis il décrit succinctement le rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client. 02 Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale (40 minutes). Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 45 min

RNCP39794BC02 - Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 45 min L'épreuve se déroule en deux temps : 01 Présentation orale par le candidat de son dossier (5 minutes) En introduction, le candidat présente oralement le contexte et le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion. 02 Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale (40 minutes).

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat 00 h 45 min

RNCP39794BC03 - Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production</p> <p>Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production</p> <p>Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion</p>	<p>Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min</p> <p>La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. En amont de la date prévue pour la mise en situation, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance. Ce dossier de 4 à 6 pages est remis au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage.</p> <p>Il contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> 01 L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ; 02 Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ; 03 Les objectifs pédagogiques de la séance ; 04 Les critères d'évaluation ; 05 Le scénario pédagogique de la séance avec indication des contenus et des méthodes pédagogiques mises en œuvre ; 06 Les difficultés d'apprentissage possibles et les solutions pour y remédier ; 07 La liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ; 08 Les modalités et outils d'évaluation prévus. <p>Pendant 45 minutes, le candidat anime la séance devant le jury avec deux apprenants.</p> <p>Entretien technique : 00 h 45 min</p> <p>Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> 01 Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes). 02 Le candidat présente oralement son analyse de pratique (5 minutes). 03 Le jury le questionne ensuite (30 minutes) : <ul style="list-style-type: none"> sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ; sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ; sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.. <p>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Une question ? 

Secteur d'activité et type d'emploi



Secteurs d'activités :

- Le secteur de l'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion (ACI), entreprises d'insertion (EI), régies de quartier)
- L'encadrant technique d'insertion peut également intervenir auprès d'autres publics dans des structures et ateliers d'insertion ou de resocialisation organisés par des collectivités territoriales ou des associations
- L'encadrant technique d'insertion peut intervenir dans des entreprises adaptées (EA) ou des établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) sous réserve d'une adaptation à ce secteur

Type d'emplois accessibles :

- encadrant technique d'insertion
- encadrant technique
- encadrant de chantier d'insertion
- encadrant en entreprise d'insertion
- encadrant technique d'activités d'insertion professionnelle
- encadrant technique d'insertion socioprofessionnelle

Code(s) ROME :

- K1203 - Encadrement technique en insertion professionnelle

Références juridiques des règlementations d'activité :

Sans objet

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	Une question ? 

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39794BC01 - Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion	<u>RNCP39099 - Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé</u>	RNCP39099BC02 - Organiser, conduire la production de biens ou de services et animer une équipe en situation de production en milieu de travail protégé
RNCP39794BC03 - Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion	<u>RNCP37275 - TP - Formateur professionnel d'adultes</u>	RNCP37275BC01 - Concevoir et préparer la formation ET RNCP37275BC02 - Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Une question ? 

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39794BC01 - Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion	<u>RNCP34336 - TP - Encadrant technique d'insertion</u>	RNCP34336BC01 - Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion
RNCP39794BC02 - Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion	<u>RNCP34336 - TP - Encadrant technique d'insertion</u>	RNCP34336BC02 - Participer à l'accueil, à l'accompagnement socioprofessionnel et au suivi des salariés en insertion
RNCP39794BC03 - Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion	<u>RNCP34336 - TP - Encadrant technique d'insertion</u>	RNCP34336BC03 - Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
28/07/2016	Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation
30/12/2015	Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
28/07/2016	Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
13/07/2016	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
08/10/2024	Arrêté du 4 octobre 2024 relatif au titre professionnel d'encadrant technique d'insertion
Date de publication de la fiche	06-11-2024

Une question ? 

Date de début des parcours certifiants	08-11-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	08-11-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	08-11-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2022	351	6	66	58	59

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.travail-emploi.gouv.fr

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP34336</u>	TP - Encadrant technique d'insertion

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

Une question ? 